

# Contrat d'inscription 2020/2021



Mireille et Thierry MARIEAUD  
Le Crochet 69840 CENVES  
tel : 04.74.04.67.05 / 06.47.89.55.83  
Mail : [poneyclubdecenves@gmail.com](mailto:poneyclubdecenves@gmail.com)  
N° Siret : 391 373 230 000021

<b>Nom</b>		<b>Sexe</b>	M : <input type="checkbox"/> F : <input type="checkbox"/>
<b>Prénom</b>		<b>Né(e) le</b>	..... / ..... / .....
<b>E-mail</b>			
<b>Adresse</b>	..... Code postal ..... Ville .....		
<b>Tél</b>	Dom ..... / ..... / ..... / ..... / .....	Port	..... / ..... / ..... / ..... / .....
<b>Personne(s) à contacter en cas d'urgence</b>	Nom prénom	Tel :	..... / ..... / ..... / ..... / .....
	Nom prénom	Tel :	..... / ..... / ..... / ..... / .....
<b>Allergies</b>			

→ Conformément à l'article L.321-4 du code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE.

- Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE.
- Je refuse l'assurance individuelle de cavalier de la licence FFE et je justifie être assuré (e) pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile pour la pratique de l'équitation, auprès de :

Nom de l'assureur .....

Contrat n° .....

→ Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur ci-joint et affiché dans les écuries, applicable au sein de l'établissement.

→ Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation ou avoir répondu au questionnaire de santé (en fonction de ma situation)

→ J'accepte être recensé(e) dans le fichier informatique du poney club de Cenves et je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifié. (Contact SMS et mail)

Fait à Cenves .....le .....

Signature :

Comment avez-vous connu le poney club de Cenves ?.....

# **Le dossier d'inscription est à ramener complet :**

- La fiche d'inscription,
- Le certificat médical d'aptitude à l'équitation ou attestation de santé,
- La demande de licence de compétition (facultative mais recommandée à partir du galop 3)
- Le paiement.

## **Licence compétition : celle-ci est gratuite !**

Les cavaliers qui désirent pratiquer la compétition doivent posséder une licence de compétition. Elle est gratuite. Pour ceci vous devez compléter le formulaire de demande de licence compétition ci-joint. Le certificat médical doit dater de moins de 4 mois pour les 1ères demandes. Pour le renouvellement, seul une attestation de santé est demandée (certificat médicale valable 3 ans)

## **Absences :**

**Nous vous remercions de nous prévenir en cas d'absence à la séance prévue :** toute heure non décommandée, au plus tard la veille de la séance est due, pour les cavaliers possédant des cartes de 10 séances. Elles sont non récupérables pour ceux qui possèdent un forfait.

## **Neige :**

En cas de neige, nous vous informons sur la page Facebook du poney club.

**Contact :** *pensez à vérifier que l'adresse email du poney club ne soit dans vos indésirables*

**Mail :** [poneyclubdecenves@gmail.com](mailto:poneyclubdecenves@gmail.com) (préférez le mail pour une réponse plus rapide !)

**Tel :** 04.74.04.67.05 / 06.47.89.55.83

**Site :** poney-club-cenves.com

**3 pages Facebook accessibles à tous (sans compte Facebook)**

- poney club de Cenves
- Stage d'équitation en gîte d'enfants au poney club de Cenves
- Formation équestre

*Très belle année cavalière à tous !*

*L'équipe du poney club*

## Tarifs : 2020-20201

Avance sur droit d'accès au poney club + Licence FFE moins de 18 ans : 60€

Avance sur droit d'accès au poney club + Licence FFE plus de 18 ans : 71€

Abonnés :	- 4 ans	-7ans	-12ans	+12ans
Forfait trimestriel 1 séance par semaine 1 <sup>er</sup> trimestre du 09.09.2020 au 06.12.2020 2 <sup>ème</sup> trimestre du 07.12.2020 au 20.03.2020 3 <sup>ème</sup> trimestre du 21.03.2020 au 27.06.2020	90€ <small>du 09.09 au 16.09 et du 20.04 au 27.06</small>	130€	166€	180€
Carte 10 séances (valable 1 an)		160 €		175 €
Séances 1h30		18€		19€
Forfait trimestriel 2 séances par semaine		230€	292€	322€
Forfait trimestriel travail à pied (Hors vacances scolaires)				105€
Forfait trimestriel voltige (Hors vacances scolaires)			166€	180€
Stage :		Journée : 39,00€ ½ journée : 26,00€		
Stage 5 jours et demi avec hébergement (pour mineur)		386 €		
Randonnée		Journée : 60€		

Non Abonnés	-12 ans	+ 12 ans
Forfait 3 séances découvertes (hors vacances) scolaires	46€	
Séance 1h30	20.50€	22.50€
Stage :	Journée : 45,00€ ½ journée : 31,00€	
Stage 5 jours et demi avec hébergement (pour mineur)	410€	
Randonnée	Journée : 70€	

Demi pension cheval de club (3 séances par semaine) ...185 €

Pension box ..... 340 €

Pension pré .....150€

Cours particuliers (3/4 heures) :

- abonnés : 26€

- non abonnés : 35€

Compétition : engagement FFE +23€

## Petites précisions ...

*Toute heure non décommandée, au plus tard la veille de la séance est due pour les cavaliers possédant des cartes de 10 séances. Elles sont non récupérables pour les cavaliers ayant des forfaits.*

*Les heures décommandées la veille de la séance prévue ne seront pas décomptées sur les cartes. Pour les forfaits elles seront récupérables durant 15 jours. Les séances durant les vacances scolaires (hors juillet et août) ne sont pas récupérables.*



## Règlement intérieur du poney club



Mireille et Thierry MARIEAUD

Le Crochet 69840 CENVES

Tel : 04.74.04.67.05 / 06.47.89.55.83

Mail : [poneyclubdecenves@gmail.com](mailto:poneyclubdecenves@gmail.com)

N° Siret : 391 373 230 000021

### Article 1 : Organisation :

Toutes les activités du poney club ainsi que toutes les installations de celui-ci sont sous l'autorité de Mireille, Thierry et Colette Marieaud.

### Article 2 : Administration des membres :

Lorsqu'une personne demande à adhérer au poney club elle peut être admise à titre provisoire. Son adhésion devient effective au règlement de l'adhésion.

### Article 3 : Discipline :

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur du poney club les membres doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et doivent en particulier appliquer les consignes de sécurité fixées :

- Accès interdit sur les longs côtés du manège.
- Interdiction de fumer dans les écuries.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.

### Article 4 : Assurance :

Les membres sont assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance du poney club. La responsabilité du poney club est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

La licence FFE est obligatoire pour tous les cavaliers et pour les élèves en formation.

Chaque cavalier doit posséder une assurance personnelle et en donner une attestation au club. A défaut d'assurance le poney club propose celle de la FFE.

Le port de la bombe est obligatoire.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des séances d'équitation. Les parents s'engagent à les emmener et les ramener aux horaires prévus.

Le Poney club ne peut être tenu responsable de la perte des objets de valeur dans ses locaux.

Le parking n'est pas gardé. Votre véhicule reste sous votre responsabilité.

Le matériel des cavaliers reste sous la responsabilité de ceux-ci.

### Article 5 : Paiement des leçons : (Feuille de tarifs ou contrat)

Toute heure non décommandée, au plus tard la veille de la séance est due pour les cavaliers possédants des cartes de 10 séances. Elles sont non récupérables pour les cavaliers ayant des forfaits.

Les heures décommandées la veille de la séance prévue ne seront pas décomptées sur les cartes. Pour les forfaits elles seront récupérables durant 15 jours. Les séances durant les vacances scolaires (hors juillet et août) ne sont pas récupérables.

### Article 6 : Stages : Possibilité de stages pendant les vacances scolaires.

Avec hébergement : Agréé gîtes de France (gîte d'enfants) et jeunesse et sport. Stage du lundi 9h au vendredi 18h00.

Sans hébergement : de 9h à 17 h

Tarifs : voir feuille de tarifs

### **Article 7 : Travail et débouillage des chevaux et poneys.**

Les chevaux et poneys peuvent être pris au travail par le poney club. Ceci donne lieu à un contrat entre le propriétaire et le poney club.

**Article 8** : Après chaque utilisation des manèges ou de la carrière, les crottins doivent être ramassés.

### **Article 9 : Application :**

En acquittant leurs adhésions au poney club les membres reconnaissent accepter les dispositions du règlement.

### **Article 10 : droit à l'image :**

Tous les cavaliers participant aux activités du poney club ainsi que les personnes qui les accompagnent, sont susceptibles d'être photographiés ou filmés afin d'agrémenter nos publications. Un droit d'opposition à l'utilisateur est ouvert à tous, en l'évoquant par écrit. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par le poney club de Cenves, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, et ce, intégralement ou par extrait et notamment sur les supports suivants : presse, édition, catalogue, brochure et tous documents imprimés, dossier de presse, papèterie, affiche, affichette, objets publicitaires, affiches dans le club, publicité en tous lieux.(CD-Rom, DVD), exploitation par tous modes de communication électronique et notamment internet par le site du club ou tout autre site, téléphonie , mobile, télévision.

Ce droit d'utilisation est consenti à titre gracieux dans les conditions précitées et pour une durée de dix ans à partir de la signature de la présente, durée renouvelable par tacite reconduction.

Pendant la période précitée, les parties s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement de coordonnées.

### **Article 11 : fichier informatique du poney club :**

Le poney club de Cenves dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consenti. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes et notamment l'organisation des leçon d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc...

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail du poney club de Cenves.

### **Article 12 : Règles sanitaires :**

Les règles sanitaires liée à l'épidémie de Coronavirus doivent être suivie :

- Port du masque est obligatoire
- Respect des geste barrières

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**ATTESTATION VALANT CERTIFICAT MEDICAL**  
**A REMETTRE APRES AVOIR REMPLI PAR LA NEGATIVE**  
**LE QUESTIONNAIRE SANTE**

**Pour les majeurs**

Je soussigné M / Mme .....

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif :

  

---

**Pour les mineurs :**

Je soussigné M/Mme .....

En ma qualité de représentant légal de .....

Atteste qu'il / elle renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15699\*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal :

  

---

Attention ce formulaire n'est pas valable pour la première délivrance d'une licence à la Fédération Française D'Equitation ou en cas de renouvellement avec adhésion en discontinu.

La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), est obligatoire tous les trois ans.



